

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 janvier 2017

Etaient présents :

Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (pouvoir de Mme Ginette MAGRAS), Monsieur Benoît CRUSEM (pouvoir de Monsieur Vincent CRAUSER), Mme Sylviane MEGEL (Pouvoir de M. Alain PIFFER), Madame Gilda DOUCET, Monsieur Philippe SCHUTZ (Pouvoir de M. Patrick BECK), Monsieur Turgay KAYA, Mme Murielle HECHT, Mme Christelle EBERSVEILLER, Mme Florine HARLÉ, Madame Jacqueline PAUL (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (pouvoir de M. Gérard FISCHER) (Coume), Monsieur François PAYSANT (Dalem), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Pascal RAPP (pouvoir de Madame Claudine SWIENTY), Madame Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY, Monsieur François BLANCHOT, (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur Joseph KELLER (pouvoir de Madame Roselyne DA SOLLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Serge SEBAS, Monsieur Jean NAVEL, Madame Fabienne HERMANN (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Gérard CRUSEM (pouvoir de Mme Christiane MULLER) (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur Gilbert HARDT (Rémering) Monsieur François TROMBINI (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (pouvoir de M. François MARIEL (Varize), Monsieur Patrice SUMANN (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling-lès-Bouzonville) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (pouvoir de Mme Sophie SCHNEIDER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président,

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 57

Dont représentés : 10

Conseillers absents : 3

POINT N°1 : Délégations du Conseil Communautaire au Président

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L. 5211-1 et suivants,

Vu l'article L. 5211-10 dudit code,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Boulageois,

Monsieur Pascal RAPP, Vice-Président indique qu'il est proposé au Conseil Communautaire de :

De donner délégation au Président de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre de ses compétences statutaires de la communauté de communes du pays boulageois à savoir :

- 1) La signature de tous les contrats et marchés attribués par le Bureau,
- 2) les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et achats sur facture de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services d'un montant inférieur à 25.000 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE (1 abstention)

De donner délégation au Président de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre de ses compétences statutaires de la communauté de communes du pays boulageois à savoir :

- 1) La signature de tous les contrats et marchés attribués par le Bureau,
- 2) les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et achats sur facture de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services d'un montant inférieur à 25.000 € HT,

POINT N°2 : Délégations du Conseil Communautaire au Bureau

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L. 5211-1 et suivants,
Vu l'article L. 5211-10 dudit code,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Boulageois,

Monsieur Pascal RAPP, Vice-Président indique qu'il est proposé au Conseil Communautaire de :

De donner délégation au Bureau de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre de ses compétences statutaires de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois à savoir

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services passé selon la procédure adaptée,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants de plus de 5% (après consultation de la commission d'appel d'offres) et de moins de 5% pour les marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris maîtrise d'œuvre) quelque soit la nature de ce marché,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés négociés de maîtrise d'œuvre et les marchés sur concours,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts et notamment des contrats d'assurance, de bail, d'emprunt dans les limites de montant fixées par le conseil communautaire, de ligne de trésorerie dans la limite de montant fixé par l'assemblée délibérante et de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts,

- De verser les subventions et participations diverses aux associations ou autres organismes et ce dans la limite de la partie non affectée des crédits inscrits au budget primitif,
- De décider de l'achat ou de la vente de gré à gré de biens mobiliers,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- De fixer dans la limite de la réglementation en vigueur les modalités d'octroi du régime indemnitaire auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions et des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,
- Conclure les conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnel (chantier insertion, personnel technique...)
- De créer les postes de fonctionnaires titulaires ou non titulaires, de vacataires ou de remplaçants dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée délibérante,
- D'attenter au nom de la communauté de communes des actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elles,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués les véhicules communautaires,
- D'accepter les indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance,
- De solliciter les demandes de subvention pour les opérations d'investissement ou de fonctionnement inscrites au budget et/ou lancée par l'assemblée délibérante,

Le Bureau rend compte au conseil communautaire des décisions prises au titre des délégations lors de chaque conseil communautaire (et des points évoqués).

Monsieur Gérard SIMON, Maire d'Ottoville interroge le Président sur la politique menée par le Bureau en matière de gestion du personnel. Il rappelle notamment que la mutualisation va avoir pour conséquence le transfert du personnel de la Ville de Boulay vers la CCHPB et que la Commune de Boulay risque de transférer les charges à la CCHPB. Il évoque le risque que le DGA parte à la commune de Boulay. Il évoque des recrutements avec des appels à candidatures plutôt que des recrutements à la cuisine « en famille » et un encadrant technique au chantier auquel il a été procédé sans que d'autres candidatures aussi intéressantes n'aient pu être prises en considération.

Monsieur le Président indique que si la mutualisation pose problème la Ville de Boulay n'en a pas besoin et qu'il n'a jamais été question de faire payer la CCHPB pour la Ville de Boulay et que la mutualisation un processus gagnant-gagnant et que chacun ce qu'il doit. Si les élus y sont opposés, elle ne se fera pas.

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président indique qu'effectivement la mutualisation a pris du retard en raison de la charge de travail, de la fusion et des préalables à sa mise en œuvre et qu'elle ne se fera pas cette année. Il indique également que l'encadrant du chantier qui a été transféré de l'ASBH à la communauté de communes fin d'année l'a été après consultation du comité technique et en respect du code du travail qui impose la reprise des salariés du privé (CDI de droit public) en cas de remunicipalisation (L. 1224-3 du code du travail). Il indique que les questions du personnel (sur le plan collectif) seront demain évoquées dans le cadre d'un comité technique que la CCHPB est tenu de créer dès lors que le seuil de 50 agents est dépassé.

Monsieur Christian KOCH, Maire de Gomelange s'interroge sur les subventions. Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président répond que la liste des associations subventionnées par la CCHPB figure au débat

d'orientation budgétaire, que ces subventions sont pour la plupart des charges transférées de la Ville de Boulay et donc compensées par un transfert de recettes équivalent. Il indique que le Budget primitif prévoit toujours 1500 € en cas de demande en cours d'année pour des associations qui ferait une demande qui justifierait au regard de son intérêt communautaire une subvention exceptionnelle.

Monsieur Gilbert HARDT Maire de Rémering dit que 1500 € ça n'est pas suffisant compte tenu du nombre d'associations sur le territoire. Monsieur Jean-Michel BRUN indique que la CCHPB ne subventionne que les associations de sa compétence et celles dont l'activité présente un intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE (1 abstention)

De donner délégation au Bureau de la communauté de communes pour les attributions suivantes dans le cadre de ses compétences statutaires de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois à savoir

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services passé selon la procédure adaptée,*
- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants de plus de 5% (après consultation de la commission d'appel d'offres) et de moins de 5% pour les marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris maîtrise d'œuvre) quelque soit la nature de ce marché,*
- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés négociés de maîtrise d'œuvre et les marchés sur concours,*
- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts et notamment des contrats d'assurance, de bail, d'emprunt dans les limites de montant fixées par le conseil communautaire, de ligne de trésorerie dans la limite de montant fixé par l'assemblée délibérante et de manière générale de tout contrat ou conventions entrant dans le champ de compétence de la communauté de communes tel qu'il résulte des statuts,*
- *De verser les subventions et participations diverses aux associations ou autres organismes et ce dans la limite de la partie non affectée des crédits inscrits au budget primitif,*
- *De décider de l'achat ou de la vente de gré à gré de biens mobiliers,*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*
- *De fixer dans la limite de la réglementation en vigueur les modalités d'octroi du régime indemnitaire auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions et des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis,*

- Conclure les conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnel (chantier insertion, personnel technique...)
- De créer les postes de fonctionnaires titulaires ou non titulaires, de vacataires ou de remplaçants dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée délibérante,
- D'attenter au nom de la communauté de communes des actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elles,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués les véhicules communautaires,
- D'accepter les indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance,
- De solliciter les demandes de subvention pour les opérations d'investissement ou de fonctionnement inscrites au budget et/ou lancée par l'assemblée délibérante,

Le Bureau rend compte au conseil communautaire des décisions prises au titre des délégations lors de chaque conseil communautaire (et des points évoqués).

POINT N°3 : Indemnités des vice-présidents et du président

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique qu'il est proposé de fixer le montant de l'indemnité du président au même montant que celle en vigueur jusqu'au 31/12/2016 à la CCPB, à savoir 72,22 % du montant maximum accordé aux présidents de communautés de communes ayant une population comprise entre 20000 et 49999 habitants, soit un montant brut annuel de 22 372,03 €.

Il propose de fixer le montant de l'indemnité des vice-présidents comme suit, au même montant que celle en vigueur jusqu'au 31/12/2016 à la CCPB, à savoir 83,42 % du montant maximum accordé aux vice-présidents de communauté de communes ayant une population comprise entre 20000 et 49999 habitants, soit un montant brut annuel de 9 467,39 € par vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) De fixer à 72,22 % du montant maximum accordé aux présidents de communautés de communes ayant une population comprise entre 20000 et 49999 habitants, soit un montant brut annuel de 22 372,03 € pour la durée du mandat restant, à compter du 1^{er} janvier 2017
- 2) De fixer à 83,42 % du montant maximum accordé aux vice-présidents de communauté de communes ayant une population comprise entre 20000 et 49999 habitants, soit un montant brut annuel de 9 467,39 € par vice-président et ce pour la durée du mandat restant à compter du 12 janvier 2017,

POINT N°4 : Fixation d'attribution de compensation provisoire.

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique que suite à la fusion, le régime de fiscalité professionnelle unique s'étend de droit à l'ensemble des 37 communes. Par conséquent, l'ensemble des

produits fiscaux professionnels ainsi que la part départementale de la TH et la taxe additionnelle au foncier non bâti du territoire intercommunal remonte à la CCHPB.

Afin de neutraliser la perte financière pour les 11 communes de la Houve, il y a obligation de mettre en place des attributions de compensation (AC) dites fiscales versées par l'EPCI à ces 11 communes. Le montant définitif de ces attributions de compensation n'est pas connu à ce jour, KPMG étant en train de les affiner au vu des états fiscaux transmis aux communes fin 2016 et début 2017. Cependant, les services fiscaux nous ont informés que les produits des taxes citées ci-dessus seront versés au nouvel EPCI dès janvier.

Par conséquent, pour ne pas grever la trésorerie des communes, il vous est proposé d'instituer des montants prévisionnels d'attribution de compensation sur la base des calculs de KPMG pour pouvoir débiter les reversements rapidement.

Bien évidemment, les montants définitifs des attributions de compensation sur la base des états fiscaux finaux de 2016 seront déterminés par une seconde délibération après réunion de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et sur la base de son rapport.

Les montants prévisionnels annuels des attributions de compensation pour les 11 communes sont les suivants :

- Berviller-en-Moselle : 59852 €
- Château-Rouge : 27734 €
- Dalem : 52509 €
- Falck : 287914 €
- Hargarten-aux-Mines : 140390 €
- Merten : 171824 €
- Oberdorff : 33683 €
- Rémering : 32866 €
- Tromborn : 35912 €
- Villing : 52326 €
- Voelfling-lès-Bouzonville : 15595 €, pour un total de 910 606 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) De fixer les attributions de compensation provisoires au vu des montants prévisionnels mentionnés ci-dessus,
- 2) La CLECT sera chargée d'approuver les montants définitifs une fois le rapport rédigé sur la base des montants définitifs de fiscalité transmis à la CCHPB.
- 3) De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N°5 : Extension de l'action sociale des agents de la CCPB aux agents de la Houve.

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, indique que les agents de l'ancienne Communauté de communes du Pays Boulageois bénéficiaient de tickets restaurant sur la base de 20 tickets par mois sur 11 mois. L'employeur prenait en charge 60% du montant de 7€ (valeur faciale du ticket) soit 4,20 € et l'agent 2,80 €. Il est proposé de reconduire cette disposition et de l'étendre aux agents de l'ancienne communauté de communes de la Houve.

Monsieur le Vice-Président indique également que le Comité National d'Action Sociale est un organisme national qui regroupe plus d'un million de fonctionnaires territoriaux et qui joue un rôle analogue aux comités d'entreprise dans le privé pour l'action sociale. Tous les agents d'une collectivité en bénéficient dès
2017CC2 – 1901

qu'elle adhère et de façon égale quel que soit le temps de travail. Le coût de l'adhésion est en 2017 de 201,45 € par agent et par an. Il convient également de désigner un représentant élu de la collectivité et un représentant « agent ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer au dispositif des tickets restaurant pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois à raison d'une participation de l'employeur de 60% sur le montant facial du ticket (7 €) (20 tickets par mois sur 11 mois),
- 2) D'adhérer au CNAS pour l'ensemble du personnel de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois sur la base d'un montant de 201,45 € par agent révisable chaque année, de nommer Monsieur Franck ROGOVITZ comme représentant élu et Mme Marie-Hélène BOUCHÉ comme représentant des salariés.
- 3) De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N°6 : Extension du contrat d'assurance statutaire pour les agents de la Houve au 1^{er} janvier 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2020. (SWISS LIFE, courtier Gras SAVOYE) 4,88% non affiliés 1,30%

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, indique le centre de gestion de la Moselle a proposé aux collectivités affiliées un contrat groupe qui garantit les adhérents contre les risques financiers statutaires liés à l'absentéisme pour raison de santé des agents. La rémunération est basée sur un taux assis sur la masse salariale. Il est de 4,88% pour les agents CNRACL (franchise de 15 jours) et de 1,30% pour les non affiliés (franchise de 10 jours). La communauté de communes du Pays Boulageois avait opté pour cette possibilité mais pas la Communauté de communes de la Houve, le Centre de gestion de la Moselle offre la possibilité de rattacher les agents de la Houve au marché attribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire attribué par le Centre de Gestion de la Moselle pour l'ensemble des agents des deux communautés de communes fusionnées de la Houve et du Pays Boulageois dans les conditions précisées ci-dessus,
- 2) De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N°7 : Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique qu'il convient de désigner 20 titulaires et 20 suppléants du territoire et 2 titulaires 2 suppléants de l'extérieur, sachant que le Directeur des Finances publiques choisira parmi cette liste 11 titulaires et 11 suppléants. La compétence de cette commission qui se réunit une fois par an s'exerce sur les locaux professionnels de tout le territoire (industrie, commerces, bureaux, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

1) De désigner comme candidats titulaires :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président aux finances, Président de la CIID,

Monsieur André ISLER, Monsieur Vincent CRAUSER, Monsieur Denis BUTTERBACH, Monsieur Gérard SIMON, Madame Christiane MULLER, Monsieur Gérard CRUSEM, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Christian KOCH, Madame Sylviane FESTOR-MEGEL, Monsieur Alain ALBERT, Madame Georgette STEINMETZ, Madame Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Joseph KELLER, Monsieur Jean NAVEL, Monsieur Alain DAUENDORFFER, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Gilbert HARDT, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Eddi ZYLA,

Candidats extérieurs à la Communauté de communes de la Houve et du pays boulageois

Monsieur Eric KENNEL (Guerting)

Monsieur Joseph BERVILLER (Brettnach)

2) De désigner comme candidats suppléants,

Madame Muriel HECHT, Madame Jacqueline PAUL, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Raymond DECHOUX, Monsieur Denis POINSIGNON, Monsieur Roger FLEURY, Monsieur René DEOM, Madame Christine THIEL, Monsieur Gabriel CONTELLY, Monsieur François TROMBINI, Monsieur François PAYSANT, Monsieur Benoît CRUSEM, Madame Claudine SWIENTY, Monsieur François BLANCHOT, Madame Gilda DOUCET, Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Turgay KAYA, Monsieur François GOSSLER, Madame Sophie SCHNEIDER

Candidats extérieurs à la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois :

Monsieur Roland CLESSIENNE (Guerting)

Monsieur Emmanuel SCHELLENBACH (SCHRECKLING commune de HEINING)

POINT N°8 : Désignation des délégués de la Communauté de communes aux différents syndicats mixtes

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président, indique qu'il convient de désigner des délégués de la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (8 titulaires, 8 suppléants), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande (8 titulaires 4 suppléants), du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la vallée de l'Anzeling (3 titulaires, 3 suppléants), du SYDEME (4 titulaires 4 suppléants et 2 au Bureau).

1) Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation des délégués au SIAVNR (8 titulaires, 8 suppléants).

LISTE A unique :

Titulaires : Monsieur Christian KOCH, Monsieur Patrick CASSAN, Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Laurent DENET, Monsieur Patrick TUTIN, Monsieur Edouard HOMBOURGER, Mme Christiane FUSS, Monsieur Eric BERTRAND

Suppléants : Monsieur Salvatore AMARU, Monsieur Albert DESCAMPS, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur André ISLER, Monsieur Roger ALBERT, Monsieur Philippe WILZER, Monsieur Rémi BETTINGER, Monsieur Pierre MULLER

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

LISTE A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir

Titulaires : Monsieur Christian KOCH, Monsieur Patrick CASSAN, Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Laurent DENET, Monsieur Patrick TUTIN, Monsieur Edouard HOMBOURGER, Mme Christiane FUSS, Monsieur Eric BERTRAND

Suppléants : Monsieur Salvatore AMARU, Monsieur Albert DESCAMPS, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur André ISLER, Monsieur Roger ALBERT, Monsieur Philippe WILZER, Monsieur Rémi BETTINGER, Monsieur Pierre MULLER

2) Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation des délégués au SIANA (8 titulaires, 4 suppléants)

Titulaires :

M. François GOSSLER – Madame Nathalie Rémy – M. Didier BROSETTE – M. Marc LUTTA – Madame Brigitte COLLIOT – M. Christophe LOMANTO – M. Bernard SEICHEPINE- M. Jean MULLER

Suppléants :

M. Christophe KLEIN – M. François GABRIAC – Monsieur Henri Louis VINCLER – M. Pascal WOLFF

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

M. François GOSSLER – Madame Nathalie Rémy – M. Didier BROSETTE – M. Marc LUTTA – Madame Brigitte COLLIOT – M. Christophe LOMANTO – M. Bernard SEICHEPINE- M. Jean MULLER

Suppléants :

M. Christophe KLEIN – M. François GABRIAC – Monsieur Henri Louis VINCLER – M. Pascal WOLFF

3) Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling (3 titulaires, 3 suppléants)

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Nicolas BECKER – Mme Valérie FEBVAY – M. Thierry UJMA

Suppléants :

M. Maxime BECKER – M. Denis LEGRANDJACQUES – M. Fabrice CHILLES

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Nicolas BECKER – Mme Valérie FEBVAY – M. Thierry UJMA

Suppléants :

M. Maxime BECKER – M. Denis LEGRANDJACQUES – M. Fabrice CHILLES

- 4) **Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation des délégués au SYDEME (4 titulaires, 4 suppléants et 2 personnes au Bureau)**

LISTE A unique :

Titulaires :

M. François TROMBINI – M. Jean-Victor STARCK – Philippe SCHUTZ – Pascal RAPP

Suppléants :

Mme Christiane MULLER – M. Eddi ZYLA – M. François BLANCHOT – Mme Eléonore PRZYBYLA

Membres du Bureau : M. François TROMBINI – M. Jean-Victor STARCK

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

M. François TROMBINI – M. Jean-Victor STARCK – Philippe SCHUTZ – Pascal RAPP

Suppléants :

Mme Christiane MULLER – M. Eddi ZYLA – M. François BLANCHOT – Mme Eléonore PRZYBYLA

Membres du Bureau : Monsieur François TROMBINI – Monsieur Jean-Victor STARCK

- 5) **Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation du délégué titulaire pour Moselle Fibre et du délégué suppléant**

LISTE A unique :

Titulaire :

M. Thierry UJMA

Suppléant :

Monsieur Patrick PIERRE

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaire :

M. Thierry UJMA

Suppléant :

Monsieur Patrick PIERRE

POINT N°9 : Désignation des représentants de la Communauté de communes dans différents organismes.

Monsieur François PAYSANT, Vice-Président, indique qu'il convient de désigner des délégués de la Communauté de communes au conseil de surveillance de l'Hôpital Le Secq de Crépy, aux Collèges de Falck et Boulay, à l'école de musique, à la Mission Locale à MATEC et au sein de l'association du LPI de Boulay-Bouzonville-Faulquemont.

1) Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation au conseil de surveillance de l'Hôpital le Secq de Crépy.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital Le Secq de Crépy de Boulay.

La personne suivante est candidate : M. François TROMBINI

Le candidat unique a été élu à l'unanimité à savoir :

M. François TROMBINI –Vice-Président de la Communauté de communes et Maire de Téterchen.

2) Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à MATEC

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner un représentant à l'assemblée générale de MATEC.

La personne suivante est candidate comme titulaire : M. Jean-Claude BRETNACHER

La personne suivante est candidate comme suppléante : M. Pascal RAPP

Les candidats ont été élus à l'unanimité à savoir :

M. Jean-Claude BRETNACHER comme titulaire –Vice-Président de la Communauté de communes et Adjoint au Maire de Volmerange lès Boulay.

M. Pascal RAPP comme suppléant – Vice-Président de la Communauté de communes et Maire de Falck.

3) Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation d'un représentant à l'école de musique et de danse du Pays Boulageois

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner un représentant au conseil d'administration de l'école de musique et de danse du Pays Boulageois.

La personne suivante est candidate : M. Thierry UJMA

Le candidat unique a été élu à l'unanimité à savoir :

M. Thierry UJMA –Vice-Président de la Communauté de communes et Adjoint au Maire de Piblange.

4) Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation de deux représentants à la Mission Locale .

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner deux représentants à la Mission Locale
Les personnes suivantes sont candidates : M. Pascal RAPP – Mme Georgette STEINMETZ

Les candidats sont élus à l'unanimité à savoir :

M. Pascal RAPP –Vice-Président de la Communauté de communes et Maire de Falck et Mme Georgette STEINMETZ – Maire de Momerstroff

- 5) **Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants à l'association du LPI de l'arrondissement de Boulay .**

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants à l'association du LPI de l'Arrondissement de Boulay.

Les personnes suivantes sont candidates : M. André BOUCHER – Monsieur François PAYSANT (titulaires)

M. François TROMBINI – Mme Valérie FEBVAY (Suppléants)

Les candidats sont élus à l'unanimité à savoir :

M. André BOUCHER - Président de la Communauté de communes, Conseiller Régional et Maire de Boulay – M. François PAYSANT – Vice-Président de la Communauté de communes et Maire de Dalem comme titulaires et M. François TROMBINI – Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Boulageois et Maire de Téterchen ainsi que Mme Valérie FEBVAY, Maire de Piblange.

- 6) **Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège de Falck et un au Collège de Boulay.**

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner deux représentants, un au Collège de Falck et un au collège de Boulay

Les personnes suivantes sont candidates : M. Jean NAVEL (Falck) – M. Franck ROGOVITZ (Boulay)

Les candidats sont élus à l'unanimité à savoir :

M. Jean NAVEL pour le Collège de Falck et M. Franck ROGOVITZ pour le collège Victor Demange de Boulay.

- 7) **Monsieur François PAYSANT, Vice-Président fait appel de candidatures pour la désignation d'un représentant titulaire au comité de suivi de NATURA 2000 vallée de la Nied Réunie et d'un représentant suppléant.**

Les personnes suivantes sont candidates : M. Philippe SCHUTZ (Titulaire) – M. Thierry UJMA (Suppléant)

Les candidats sont élus à l'unanimité à savoir :

M. Philippe SCHUTZ (titulaire) et M. Thierry UJMA (suppléant).

POINT N°10 : Désignation des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public « Petite enfance », « Assainissement », « décharge », de la concession d'aménagement « zone industrielle » .

Commission d'appel d'offres et commission ad hoc délégation de service public « décharge » – désignation des membres.

Monsieur François PAYSANT, Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Les personnes suivantes sont candidates et composent une liste unique :

Président : M. André BOUCHER

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Jean-Michel BRUN – M. Pascal RAPP – M. François TROMBINI – M. Jean-Claude BRETNACHER – M. Thierry UJMA

Suppléants :

Mme Jacqueline PAUL – Monsieur Patrick PIERRE – M. François PAYSANT – M. Roger FLEURY – Mme Valérie FEBVAY

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

Président : M. André BOUCHER

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Jean-Michel BRUN – M. Pascal RAPP – M. François TROMBINI – M. Jean-Claude BRETNACHER – M. Thierry UJMA

Suppléants :

Mme Jacqueline PAUL – Monsieur Patrick PIERRE – M. François PAYSANT – M. Roger FLEURY – Mme Valérie FEBVAY

Commission ad hoc de délégation de service public – « Petite enfance » - désignation des membres.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission ad hoc de délégation de service public « Petite enfance ».

Les personnes suivantes sont candidates et composent une liste unique :

Président : M. André BOUCHER

LISTE A unique :

Titulaires :

Mme Eléonore PRZYBYLA – M. Franck ROGOVITZ – Mme Georgette STEINMETZ – M. Jean-Michel BRUN – M. François PAYSANT

Suppléants :

M. Pascal RAPP – M. Roselyne DA SOLLER – Mme Valéria FEBVAY – Mme Jacqueline PAUL – Mme Florine HARLÉ

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

Mme Eléonore PRZYBYLA – M. Franck ROGOVITZ – Mme Georgette STEINMETZ – M. Jean-Michel BRUN – M. François PAYSANT

Suppléants :

2017CC2 – 1901

M. Pascal RAPP – M. Roselyne DA SOLLER – Mme Valéria FEBVAY – Mme Jacqueline PAUL – Mme Florine HARLÉ

Commission ad hoc de délégation de service public – « Assainissement et autres domaines » - désignation des membres.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission ad hoc de délégation de service public « assainissement et autres ».

Les personnes suivantes sont candidates et composent une liste unique :

Président : M. André BOUCHER

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Jean-Claude BRETNACHER – M. François TROMBINI – M. Gaston LAUER – M. René BERNARD – M. Philippe SCHUTZ

Suppléants :

M. Eddi ZYLA – M. Marc SCHNEIDER – M. Roger FLEURY – M. François BLANCHOT – M. Patrick CASSAN

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Jean-Claude BRETNACHER – M. François TROMBINI – M. Gaston LAUER – M. René BERNARD – M. Philippe SCHUTZ

Suppléants :

M. Eddi ZYLA – M. Marc SCHNEIDER – M. Roger FLEURY – M. François BLANCHOT – M. Patrick CASSAN

Commission de suivi de la concession d'aménagement – « zone industrielle » - désignation des membres.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission de suivi de la concession d'aménagement de la zone industrielle.

Les personnes suivantes sont candidates et composent une liste unique :

Président : M. André BOUCHER

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Pascal RAPP – M. Jean-Michel BRUN – M. Philippe SCHUTZ – Mme Valérie FEBVAY – M. Patrick PIERRE

Suppléants :

M. Georgette STEINMETZ – M. Gérard CRUSEM – M. François TROMBINI – Mme Jacqueline PAUL – François PAYSANT

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

Liste A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

LISTE A unique :

Titulaires :

M. Pascal RAPP – M. Jean-Michel BRUN – M. Philippe SCHUTZ – Mme Valérie FEBVAY – M. Patrick PIERRE

Suppléants :

M. Georgette STEINMETZ – M. Gérard CRUSEM – M. François TROMBINI – Mme Jacqueline PAUL – François PAYSANT

1) POINT N°11 : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que cette commission doit être constituée dès lors que le régime de la fiscalité professionnelle unique est adopté par le groupement. Elle a pour mission de procéder à l'évaluation (sur la base d'un rapport transmis à ses membres) du montant des charges et des recettes l'année d'adoption du régime de FPU. Chaque commune doit disposer au moins d'un siège. La représentation des communes n'est pas liée à leur population. Il est proposé que les 37 communes membres de la CCHPB soient représentées par leur Maire.

La liste des membres est composée et proposée ainsi au vote des conseillers :

GOSSLER François
THIEL Christine
OGET Jean-Michel
BAZIN Gérard
BOUCHER André
SCHNEIDER Marc
BERNARD René
PIERRE Patrick
BRUN Jean-Michel
PAYSANT François
ALBERT Alain
BASTIAN Alphonse
RAPP Pascal
KOCH Christian
ISLER André
KELLER Joseph
MARIEL François
SCHNEIDER Sophie
BASSOMPIERRE Roger
LAUER Gaston
STEINMETZ Georgette
MULLER Christiane
CRUSEM Gérard
STARCK Jean Victor
ZYLA Eddi
SIMON Gérard

FEBVAY Valéria
HARDT Gilbert
VAILLANT Germain
TROMBINI François
CONTELLY Gabriel
BUTTERBACH Denis
ROGOVITZ Franck
FISCHER Gérard
SUMANN Patrice
DAUENDORFFER Alain
ALBERT Pierre

Les candidats de cette liste sont élus à l'unanimité comme délégués des 37 communes au sein de la CLECT.

POINT N°12 : Adoption des différents règlements

Monsieur Jean-Victor STARCK indique que ces règlements ont tous été transmis par mail.

- Règlement intérieur des assemblées
- Règlements des deux déchetteries de Falck et Boulay
- Règlement de facturation de la REOM
- Règlement de la cantine intercommunale de Boulay
- Règlement d'assainissement (périmètre CCPB)
- Règlement intérieur du dojo de Merten
- Règlement intérieur de la piscine
- Règlement de location de matériels de la Houve
- Plan d'organisation de la surveillance et de secours (Piscine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter les différents règlements tels qu'ils ont été présentés à savoir le Règlement intérieur des assemblées, les règlements des deux déchetteries de Falck et Boulay, le Règlement de facturation de la REOM, le Règlement de la cantine intercommunale de Boulay, le Règlement d'assainissement (périmètre CCPB), le Règlement intérieur du dojo de Merten, le Règlement intérieur de la piscine, le Règlement de location de matériels de la Houve
- Le Plan d'organisation de la surveillance et de secours (Piscine),
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches administratives et financières afférentes,

POINT N°13 : Création des régies de recettes

Monsieur François TROMBINI, Vice-Président indique qu'il y a lieu de créer les régies de recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la Communauté de communes nouvelles à savoir :

- Bibliothèque Charles de Villers de Boulay

- Bibliothèque de Falck
- Cantine (deux régies : 1 au siège et 1 sur place)
- Piscine
- Vente de poubelles bi-sac et bac de collecte (Boulay)
- Vente de poubelles bi-sac et bacs de collecte et location de matériel (Falck)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- De créer les régies de recettes à la Bibliothèque Charles de Villers de Boulay, à la Bibliothèque de Falck, à la Cantine (deux régies : 1 au siège et 1 sur place), à la Piscine, au siège pour la vente de poubelles bi-sac et bac de collecte (Boulay) , à l'antenne de Falck pour la vente de poubelles bi-sac et bacs de collecte et location de matériel (Falck)
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches administratives et financières afférentes,

POINT N°14 : Désignation des membres des commissions consultatives communautaires

Monsieur le Président indique que Le Bureau propose que soient créées quatre commissions d'environ 15 membres chacune avec les attributions suivantes :

1. Finances, économie, mutualisation
2. Assainissement, environnement, ordures ménagères
3. Urbanisme, haut débit, tourisme
4. Action sociale, communication, petite enfance, emploi, formation

Désignation des membres de la commission des finances, de l'économie et de la mutualisation

LISTE A unique :

Monsieur Joseph KELLER, Monsieur André ISLER, Mme Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Christian KOCH, Mme Georgette STEINMETZ, Monsieur Gabriel CONTELLY, Mme Valérie FEBVAY, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Serge SEBAS, Monsieur Gérard SIMON, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Denis BUTTERBACH, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur Alain DAUENDORFFER, Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur François TROMBINI

Après avoir procédé aux opérations de vote, le scrutin a donné les résultats suivants :

LISTE A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir

Monsieur Joseph KELLER, Monsieur André ISLER, Mme Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Christian KOCH, Mme Georgette STEINMETZ, Monsieur Gabriel CONTELLY, Mme Valérie FEBVAY, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Serge SEBAS, Monsieur Gérard SIMON, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Denis BUTTERBACH, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur Alain DAUENDORFFER, Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur François TROMBINI

Désignation des membres de la commission de l'environnement, des ordures ménagères et de l'assainissement

LISTE A unique :

Monsieur Denis BUTTERBACH, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur François TROMBINI, Jean-Michel BRUN, Madame Christiane MULLER, Monsieur René BERNARD, Monsieur Roger FLEURY, Monsieur Eddi ZYLA, Monsieur Patrick CASSAN, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Marc SCHNEIDER, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Turgay KAYA

LISTE A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

Monsieur Denis BUTTERBACH, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur François TROMBINI, Jean-Michel BRUN, Madame Christiane MULLER, Monsieur René BERNARD, Monsieur Roger FLEURY, Monsieur Eddi ZYLA, Monsieur Patrick CASSAN, Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Marc SCHNEIDER, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Turgay KAYA

Désignation des membres de la commission de l'urbanisme, du haut débit et du tourisme

LISTE A unique :

Monsieur Gérard CRUSEM, Monsieur Gilbert HARDT, Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain LABERT, Monsieur René DEOM, Monsieur Gérard SIMON, Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Pascal RAPP, Madame Georgette STEINMETZ, Monsieur Marc SCHNEIDER, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur Gabriel CONTELLY, Monsieur Serge SEBAS.

LISTE A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

Monsieur Gérard CRUSEM, Monsieur Gilbert HARDT, Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain LABERT, Monsieur René DEOM, Monsieur Gérard SIMON, Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Pascal RAPP, Madame Georgette STEINMETZ, Monsieur Marc SCHNEIDER, Monsieur Jean-Victor STARCK, Monsieur Gabriel CONTELLY, Monsieur Serge SEBAS.

Désignation des membres de la commission à l'action sociale, la communication, la petite enfance, l'emploi et la formation

LISTE A unique :

Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Joseph KELLER, Monsieur Turgay KAYA, Madame Valérie FEBVAY, Madame Roselyne Da Soller, Monsieur Pierre ALBERT, Madame Éléonore PRZYBYLA, Madame Florine HARLÉ, Monsieur Jean NAVEL, Monsieur François PAYSANT, Madame Gilda DOUCET, Madame Claudine SWIENTY, Madame Muriel HECHT, Madame Sylviane MEGEL, Madame Fabienne HERRMANN.

LISTE A unique : 57 voix

Tous les candidats de la liste unique ont été élus à savoir :

Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Joseph KELLER, Monsieur Turgay KAYA, Madame Valérie FEBVAY, Madame Roselyne Da Soller, Monsieur Pierre ALBERT, Madame Éléonore PRZYBYLA, Madame Florine HARLÉ, Monsieur Jean NAVEL, Monsieur François PAYSANT, Madame Gilda DOUCET, Madame Claudine SWIENTY, Madame Muriel HECHT, Madame Sylviane MEGEL, Madame Fabienne HERRMANN.

POINT N°15 : Fixation de la participation d'assainissement collectif

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président indique qu'il convient de fixer cette participation, due sur les constructions nouvelles et sur les bâtiments existants dès lors qu'un branchement d'assainissement doit être créé. (exemple : grange ne disposant pas de branchement d'assainissement (uniquement un branchement pluvial ou aucun branchement). Le montant de cette participation était le suivant : immeuble d'un logement 1800 €, immeuble de 2 logements 2360 €, 885 € par logement (immeuble de 3 à 5), 770 € par logement (immeuble de 6 logements et plus) depuis le 1^{er} janvier 2013. Des délibérations spécifiques doivent être prises pour les constructions atypiques (industries, artisans...).
de 910 606 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) De fixer la Participation pour l'assainissement collectif selon les modalités fixées ci-dessus et conformément aux montants indiqués ci-dessus à compter du 19 janvier 2017,
- 2) De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N°16 : Fixation des tarifs communautaires en vigueur à la CCHPB à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur Thierry UJMA, Vice-Président indique les tarifs en vigueur au sein des deux communautés et propose de les reconduire à savoir :

- Piscine – adultes 2,5 €, enfants 1,5 €, scolaires CCHPB 1,5 €, scolaires hors CCHPB 2,00 €, carte d'abonnement 15 entrées adultes 35 €, carte d'abonnement 15 entrées enfants/étudiants 21 €, leçon de natation 72 € (6 h), location de bouée 0,50 €, location créneau de natation association 45€.
- Cantine –

Repas petite enfance et primaires à l'unité sur place à Boulay et livraisons communes ou établissements
petite enfance : 4,10€ HT pour la petite enfance et 4,10 € pour les autres. Repas petite enfance 9-18
mois : repas 3,50 € + goûter 0,60 €

Repas petite-enfance 18-36 mois : collation 0,20 € + repas 3,50 € + goûter 0,40 €

Repas adultes encadrement des périscolaires, extrascolaires et ALSH : 4,10 € HT au lieu de 4,00 € HT

- o Repas primaires Boulay sur abonnement (au moins 2 jours par semaine) : 3,72 € HT
 - o Repas maternelles sur place : 3,25€ HT
 - o Repas lycéens : 4,30€ HT
 - o Repas adultes ou personnes extérieures : 5,00€ HT
 - o Frais de surveillance facturés aux communes : 191,50 € par an et par enfant Frais de surveillance et de repas pour les enfants scolarisés à Boulay dont les communes ne prennent pas en charge ces frais : 726 € par an et par enfant (coût global incluant le repas et la surveillance)
- Bibliothèques 5€ l'abonnement annuel, gratuit pour les moins de 18 ans. Pour Boulay et 3€ l'abonnement annuel, gratuit pour les – de 18 ans pour Falck.
 - Location de matériels (Houve) : 5€ (enlèvement d'encombrant) et 45€ (mise à disposition de benne)
 - Poubelles : poubelles 120 L : 29,53 € HT soit 35,45 € TTC, 240 L : 35,43 € HT soit 42,50 € TTC, 770 L : 153,56 € HT soit 184,27 € TTC, poubelles bi-sac : 40,00 € TTC

- Chantier d'insertion 4,30 € /heure
- Vidange des bacs à graisse : 395,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) De reconduire les tarifs des différents services tels que mentionnés ci-dessus,
- 2) De charger Monsieur le Président de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N°17 : Signature de la convention avec l'Etat et de la demande unique dans le cadre de l'agrément du chantier d'insertion de la communauté de communes

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président rappelle que deux délibérations concordantes ont été adoptées par les deux communautés de communes afin de permettre une instruction du dossier de demande d'agrément pour une mise en place opérationnelle du chantier au 1^{er} février 2017. Le dossier de demande unique a été cosigné par les deux Présidents mais la convention sera signée quant à elle par le Président sur la base des éléments qui ont été évoqués lors des présentations aux anciens conseils communautaires.

ANNEXE 1				
4, BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE (Les structures qui ne sont pas constituées sous forme associative ont la possibilité d'adapter cette présentation)				
	CHARGES			PRODUITS
60	ACHATS			70 VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, marchandises
601	Achats de matière première	5700		
602	Achats stockés			
604	Prestations de services			
605	Achat matériel			
606	Achats fournitures non stockés	4000		
607	Achat de marchandises	1000		
				71- PRODUCTIONS STOCKEES
61	CHARGES EXTERNES			72- PRODUCTIONS IMMOBILISEES
611	Sous-traitance générale			74- SUBVENTIONS
612	Crédit bail			
613	Locations immobilières		Communes membres	8000
613	Locations mobilières			
614	Charges locatives	6000		
615	Entretien et réparations	2000		
616	Primes d'assurances	2200	CCPB	91167
617	Etudes et recherches			
618	Documentation générale et colloques			
62	AUTRES CHARGES EXTERNES			
621	Personnel extérieur à l'entreprise			
622	Honoraires			
	Pratat. Formations/tutorat personnel insertion			
	Pratataire action hors formation/tutorat			
623	Publications		Conseil Régional	
624	Transports et déplacement	5530		
625	Voyages, missions et réceptions			
626	Frais de télécom et postaux	300		
627	Service bancaire			
628	Divers			
63	IMPOTS ET TAXES SUR SALAIRES			
631	Taxes sur salaires		Etat	222560
633	Vers. Formation, transport, construction			
635	Impôts directs, indirects et droits			
64	SALAIRES ET CHARGES		Opérateur unique	
	Gestion administration	2500	PLIE	
	Accompagnement social-emploi-formation	13152	ACSE	
	Encadrement technique	41180	FSE	
	Personne insertion	238165		
	Autres personnel hors activité insertion			
	Autres frais		AUTRES	
	Autres frais pour le personnel en insertion			
65	CHARGES DE GESTION COURANTE			75 PRODUITS DE GESTION COURANTE
66	CHARGES FINANCIERES			76 PRODUITS FINANCIERS
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			78 REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS
69	IMPOT SUR SOCIETE			79 TRANSFERT DE CHARGES
	TOTAL CHARGES			TOTAL PRODUITS
	Emplois des contributions volontaires			Contributions volontaires en nature
	Secours en nature, alimentaires, vestimentaires		Bénévolat	
	Mise à disposition de biens (locaux, matériel ...)		Prestations en nature	
	Prestations		Dons en nature	
	Personnel bénévole			
	TOTAL	321727		TOTAL
				321727

Il faut préciser que les coûts relatifs à l'accompagnement socio-professionnel (13.152 €) et à la gestion administration (2500 €) sont mutualisés et ne constituent un surcoût tout comme les charges locatives qui sont valorisées dans le budget de la structure à hauteur de 6000 €.

Il convient par conséquent d'autoriser le Président, la demande unique relative à la création d'un atelier chantier d'insertion et la convention afférente avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter de reprendre le chantier d'insertion porté jusqu'au 31 décembre 2016 par l'ASBH, de déposer une demande unique pour la création de ce chantier (20 personnes à 20h semaines) et du projet d'insertion qui y est adossé,
- 2) De charger Monsieur le Président de signer la demande unique transmise à la DIRRECTE et la convention qui s'en suivra et toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT N° 18 : Composition du Bureau – proposition de désignation de 10 assesseurs supplémentaires au Bureau.

Monsieur André BOUCHER, indique qu'il a reçu une demande de Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten-aux-Mines concernant le rajout de 10 assesseurs afin d'épauler les 9 Vice-Présidents et le Président au sein du Bureau. Il cède la parole à Monsieur KELLER afin d'expliquer sa proposition. Celui-ci exprime sa surprise quant au vote de la composition du Bureau telle qu'elle s'est présentée lors de la séance du 9 janvier 2017. Il indique que la composition d'un Bureau élargi a toujours été la position d'un grand nombre d'élus de la Houve et leur manière de travailler depuis sa création. Il indique que cet élargissement vers plus collégialité lui paraît encore nécessaire au vu des délégations importantes transférées au Bureau par l'Assemblée. Il considère comme anormal qu'un président et neuf présidents décident pour 37 communes. Il demande également que les voix des assesseurs soient délibératives sans quoi ces assesseurs ne seront pas entendus. Il ne demande pas que ces assesseurs soient naturellement indemnisés ce qui serait neutre pour la Communauté de communes. Il souhaite que ces assesseurs soient issus des communes non représentés au Bureau par les Vice-Présidents. Monsieur Gaston LAUER, Maire de Merten abonde dans son sens. Madame Valérie FEBVAY, Maire de Piblangue considère que cette proposition est un manque de confiance pour les Vice-Présidents. Monsieur François BLANCHOT lui répond qu'il ne s'agit pas de cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A LA MAJORITE

(16 voix pour la proposition de M. Joseph KELLER, 9 abstentions et 32 voix s'y opposent)

De ne pas accepter la proposition de Monsieur Joseph KELLER, Maire de Hargarten aux Mines tendant à l'élargissement du Bureau à 10 assesseurs supplémentaires.

Les membres du conseil communautaire,

